



MINISTERE
DU LOGEMENT,
DE L'AMENAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

Monsieur CHAUVIN David
B.P 40470-98713 Papeete
Tél. 40 45 33 93

DIRECTION DE LA CONSTRUCTION ET
DE L'AMENAGEMENT
Cellule des travaux immobiliers de Papeete

Affaire suivie par Diane MARMOUYET *DM*
Tél : 40 46 81 53

NOTE DE RENSEIGNEMENTS D'AMENAGEMENT (Articles LP.115-1 à 5 du C.A.P.F)		N° 2021.511
O B J E T		
Renseignements pour la POLYNESIE FRANCAISE Demande du 22/02/2021. En fonction du motif de la demande et des renseignements fournis par le demandeur et reçus le 25/02/2021.		
D E S I G N A T I O N D E L A P A R C E L L E		
Le terrain ci-après :	ANCIENNE PROPRIETE GERMAIN LEVY parcelle D et E (partie) de 2 537 m ²	
Cadastré section :	HB	N° de la parcelle : 54
Commune :	PAPEETE	Ile : TAHITI
A / D R O I T D E P R E E M P T I O N		
<input checked="" type="checkbox"/>	N'est pas située dans une zone soumise au droit de préemption déterminée suivant l'article D.131-1 du Code de l'Aménagement.	
B / D I S P O S I T I O N D ' U R B A N I S M E		
<input checked="" type="checkbox"/>	Plan Général d'Aménagement de PAPEETE (P.G.A) rendu exécutoire le 18/11/2011 par arrêté n° 1392/CM du 15/09/2011 rectifié par arrêté n° 358/CM du 21/03/2013, par arrêté n° 344/CM du 24/03/2017 et par arrêté n° 428/CM du 15/03/2018.	-Zone d'activités secondaires « Usa ». -Se reporter au plan P.G.A. et au règlement mis en annexe.
C / S E R V I T U D E A D M I N I S T R A T I V E		
<input checked="" type="checkbox"/>	De curage.	-Direction de l'Equipement à consulter.
D / A L I G N E M E N T E T E M P L A C E M E N T R E S E R V E S		
<input checked="" type="checkbox"/>	Domaine public routier et fluvial.	-Direction de l'Equipement à consulter.
E / O B S E R V A T I O N S S P E C I F I Q U E S A L A P A R C E L L E		
<input checked="" type="checkbox"/>	Atlas des risques naturels prévisibles sur la commune.	-Zone bleue de mouvement de terrain. -Zone rouge d'inondation. -Se reporter au projet actuel du plan PPRN mis en annexe.
-Si le terrain est situé en zone rouge de l'atlas des risques naturels, une analyse de votre dossier sera réalisée par la section Etudes et Plans qui évaluera les possibilités de construction face au risque identifié, n'excluant pas le refus d'autorisation de construire. Le cas échéant, des éléments techniques complémentaires pourront vous être demandés afin d'attester que le projet assure la sécurité des biens et des personnes. Cette étude (hydraulique, géotechnique...) devra être réalisée à l'échelle du bassin du risque. Il est souligné que les zones d'aléas forts sont techniquement et économiquement difficiles à sécuriser.		
-Si le terrain est situé en zone bleue de mouvement de terrain, la délivrance d'autorisation de travaux immobiliers pourra être subordonnée à la fourniture d'études spécifiques liées à la zone.		
<input checked="" type="checkbox"/>	Est constructible au titre des caractéristiques du terrain indiquées dans la réglementation mentionnée au B/ du présent document et dans le respect des dispositions des articles USa.1 et USa.2 du P.G.A. de PAPEETE.	
OBSERVATION COMPLEMENTAIRE : Les conditions générales de viabilisation et de raccordement à l'avenue de « TIPAERUI » doivent être précisées aux actes.		
F / O B S E R V A T I O N S P E C I F I Q U E S A L ' O P E R A T I O N		
G / I N F O R M A T I O N S G E N E R A L E S		
Une note de renseignements d'aménagement fixe, durant 12 mois, les limitations administratives au droit de propriété telles qu'elles existaient lors de sa délivrance. Elle ne constitue en aucun cas une autorisation de travaux qui peut notamment vous être refusée sur la base du Code de l'Aménagement de la Polynésie Française (C.A.P.F). Elle devient caduque si les pièces fournies sont fausses ou erronées. La présente note n'engage pas l'administration sur la qualité du sol et du sous-sol, ni sur l'état de la viabilisation, de l'assainissement, de la lutte contre l'incendie, du raccordement aux réseaux.		Fait à Papeete, le 02 MARS 2021 Pour le Ministre et par délégation La Directrice adjointe <i>Myriam NAMR</i> Myriam NAMR

Note de Renseignements
Atlas des Aléas Naturels de Papeete

Direction de la Construction et de l'Aménagement
Cellule Etudes et Conseils en Aménagement

Niveaux de Risques

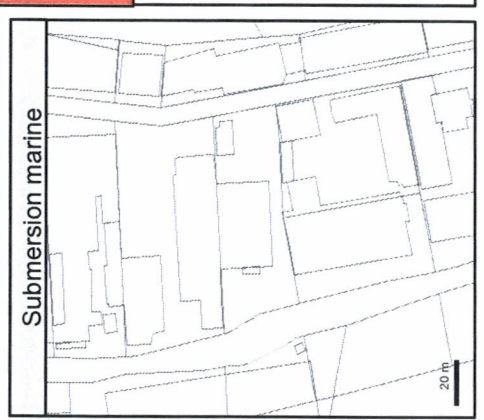
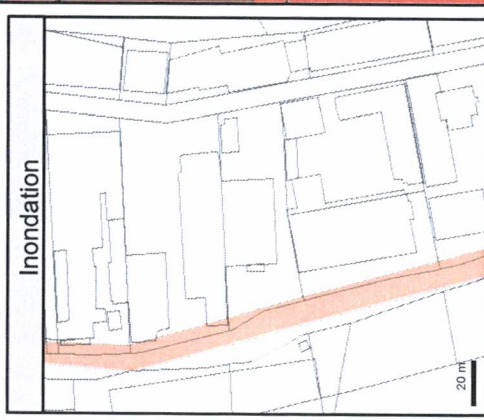
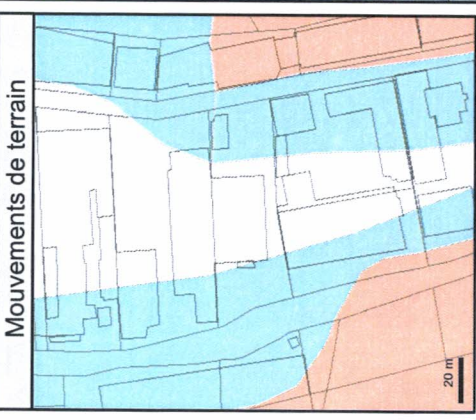
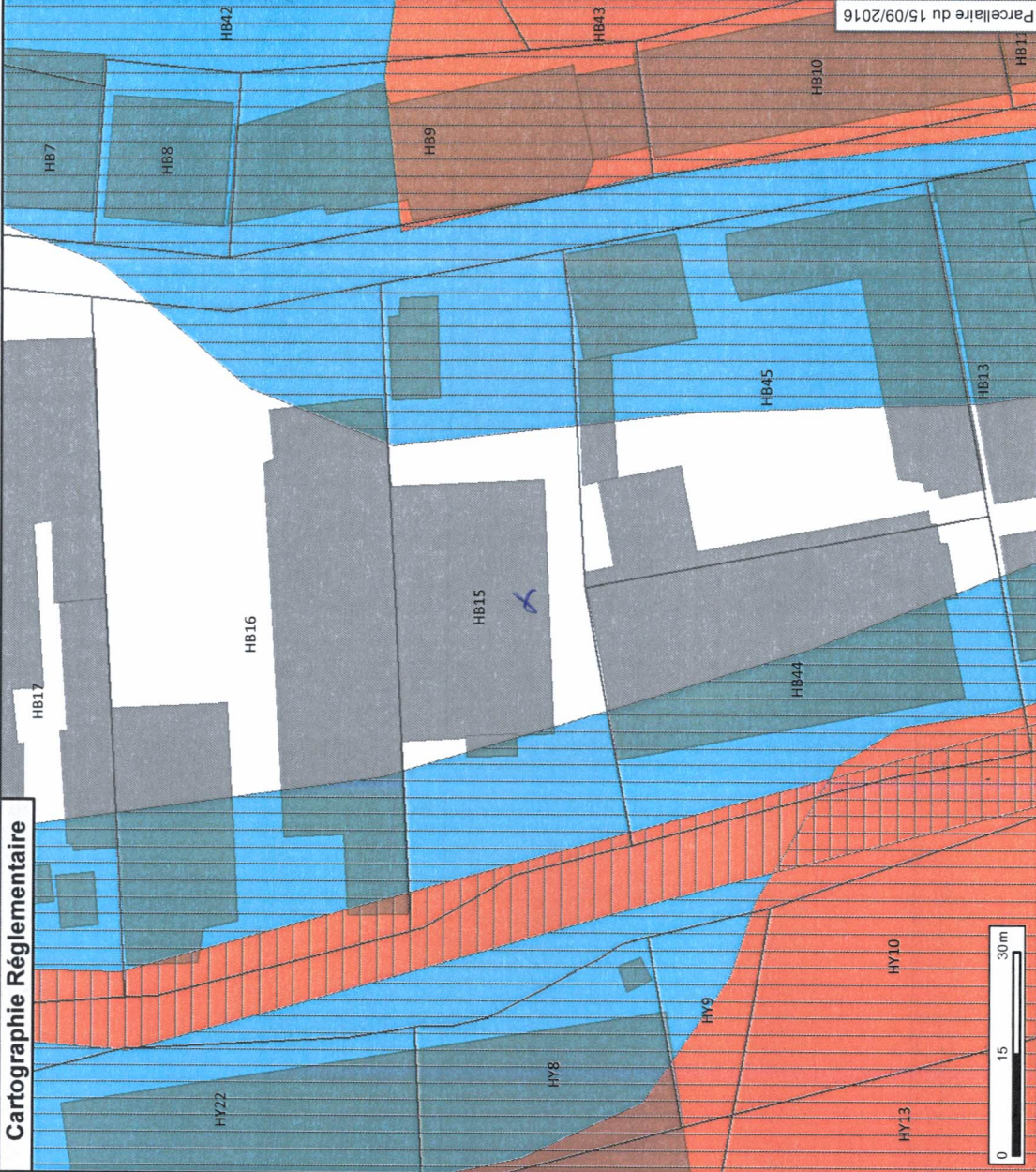
- Fort
- Moyen
- Faible
- Nul à Faible
- Zone non cartographiée

Submersion marine
Inondation
Mouvements de terrain
Evènements risques naturels

Surcote de référence = m

Surcote de référence houle cyclonique

Dossier RA N° : 0091
Nom agent SAU : SIMPANYA
Date : 26 / 02 / 2021
Commune : Papeete
Section : HB
N° Parcelle : 514



SUBMERSION MARINE : Houle

Risque FORT
Inconstructible sauf si une étude technique atteste que le projet assure la sécurité des biens et des personnes

Risque MOYEN
Constructible avec recommandation de construire à une hauteur libre de m au-dessus du niveau de la mer (surcote de référence) ou à une hauteur libre de au moins 1 m au-dessus du terrain naturel. Recommandation sur pilotis.

Risque FAIBLE
Constructible avec recommandations du PPR

INONDATION

Risque FORT
Inconstructible sauf si une étude technique atteste que le projet assure la sécurité des biens et des personnes

Risque MOYEN
Constructible avec obligation d'une cote plancher > 1m / terrain naturel et recommandation sur pilotis

Risque FAIBLE
Constructible avec recommandations du PPR

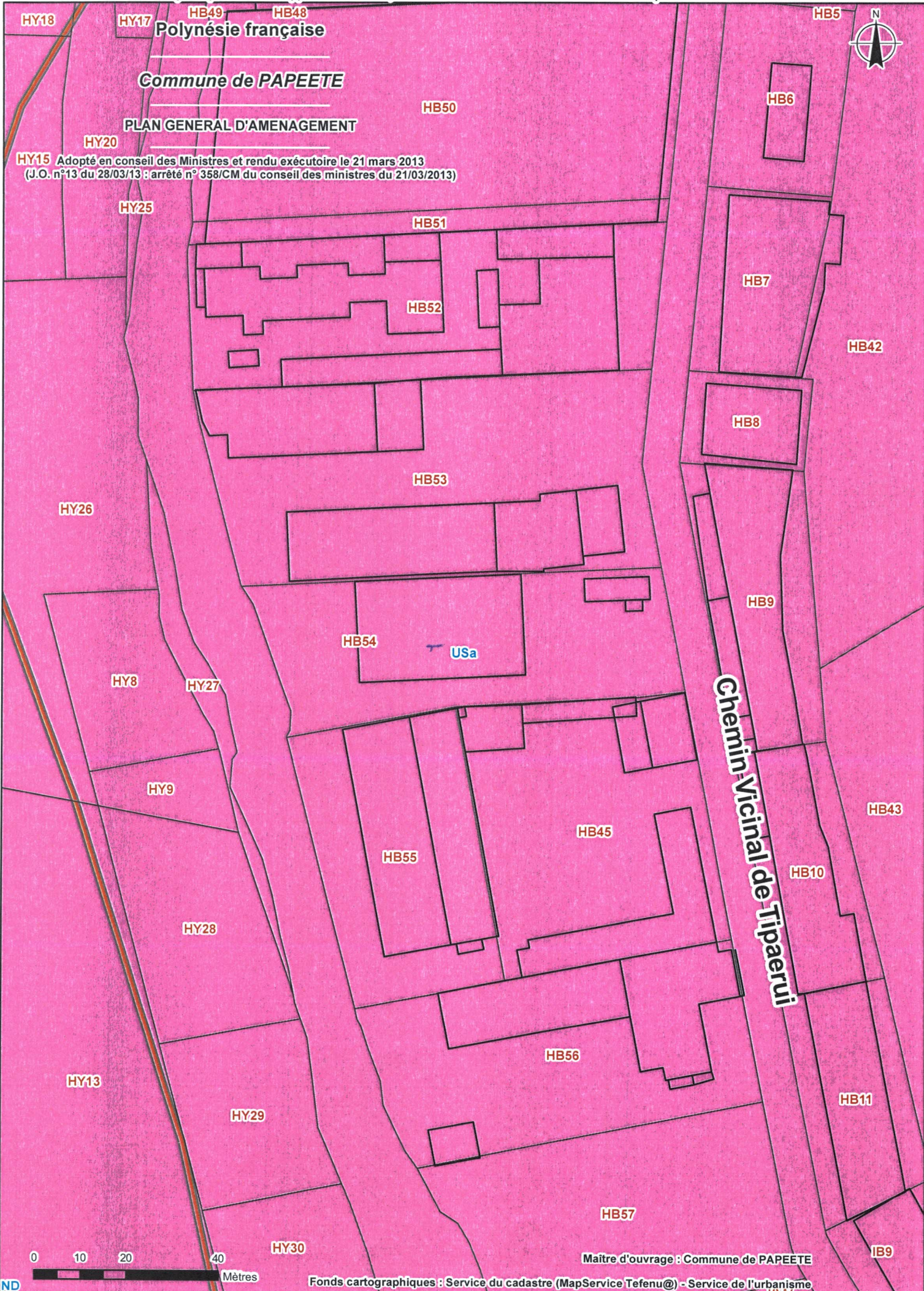
MOUVEMENTS DE TERRAIN

Risque FORT
Inconstructible sauf si une étude technique atteste que le projet assure la sécurité des biens et des personnes

Risque MOYEN
Constructible en tenant compte des recommandations du projet de règlement PPR. Une étude technique peut être demandée

Risque FAIBLE
Constructible avec recommandations du PPR

Parcelle du 15/09/2016



HY18

HY17

HB49

HB48

HB5

Polynésie française

Commune de PAPEETE

PLAN GENERAL D'AMENAGEMENT

HB50

HB6

HY20

Adopté en conseil des Ministres et rendu exécutoire le 21 mars 2013
(J.O. n°13 du 28/03/13 : arrêté n° 358/CM du conseil des ministres du 21/03/2013)

HY25

HB51

HB7

HB52

HB42

HB8

HB53

HY26

HB54

USa

HB9

HY8

HY27

Chemin Vicinal de Tiparui

HB43

HY9

HB45

HB10

HY28

HB55

HB56

HY13

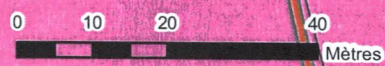
HY29

HB11

HB57

HY30

IB9



Maître d'ouvrage : Commune de PAPEETE

Fonds cartographiques : Service du cadastre (MapService Tefenu@) - Service de l'urbanisme

ND

IA37